

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

ASCROS, le 15 Juillet 2023

Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

Samedi 8 Juillet 2023 à 14 heures 30

Président : Vincent GIOBERGIA.

Élus présents : CANTIELLO Raffaèle, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

Élus absents : CHENET Florian.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : Budget Communal : correction budgétaire et adoption de la nomenclature M 57 ; SIVOM de Rourebel - dissolution ; Locaux communaux ; Employés communaux ; OM : Sainte Anne et Route Agricole ; Travaux communaux ; Débroussaillage : règlementation ; SMIAGE et REAAM : PCS ; avenant au PV de transfert et restes à recouvrer ; SICTIAM et ENEDIS : éclairage public - passage en leds et extinction de certains points lumineux (RICE) ; Centre de Gestion : convention cadre ; ONF : aménagement de la forêt communale ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS, et Association partenaire ISATIS ; Festivités de l'été ; Divers.

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Compte-rendu de la séance du 3 Mai 2023 : adopté à l'unanimité.

Présentation et point budgétaire par M. Alain RAYBAUD, Deuxième Adjoint.

1) Budget Primitif 2023 et adoption de la nomenclature M 57 :

- Correction budgétaire en accord avec le SGC Plan du Var, suppression du compte 7751, pour un montant de 30 425,00 euros en fonctionnement, et remplacé par le compte 024 en investissement. Cette correction se fait par la diminution des comptes 023 et 021 qui passent respectivement de de 182 480,65 euros à 152 055,65 euros.

L'équilibre du budget est maintenu de la manière suivante :

Total Fonctionnement : Dépenses 499 998,16 €
Recettes 499 998,16 €
Total Investissement inchangé : Dépenses 759 904,12 €
Recettes 759 904,12 €

Total général cumulé : Dépenses 1 259 902,28 €
Recettes 1 259 902,28 €

Vote : Pour, à l'unanimité

- Adoption de la nomenclature M 57 :

Nécessité d'adopter la nouvelle nomenclature comptable M 57 en remplacement de la nomenclature M 14 actuellement utilisée sur tous les budgets communaux, à partir du 1^{er} janvier 2024 (Budget Primitif 2024), selon l'avis du comptable en date du 03/07/2023.

Principaux apports induits par ce passage :

Règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;

Présentation d'un compte financier unique ;

Innovations comptables → amélioration de la qualité des comptes et meilleure information du lecteur.

Vote : Pour, à l'unanimité

2) SIVOM de Rourebel → dissolution :

Suite aux différentes actions menées depuis le 1^{er} janvier 2020 par toutes les parties concernées, et en dernier lieu, suite à l'entretien avec le SGC Plan du Var, en présence des services de la REAAM et des Maires des communes membres, réalisé le 26/04/2023, rien ne s'oppose plus à la dissolution du Syndicat.

Considérant ces éléments, Monsieur le Maire d'ASCROS demande la dissolution du SIVOM.

Un courrier sera adressé à M. le Préfet des A-M, par la commune d'ASCROS, accompagné des 3 délibérations des communes membres.

Vote : Pour, à l'unanimité

3) Locaux communaux :

- Courrier recommandé reçu de l'assureur communal GROUPAMA, informant de l'augmentation de la cotisation annuelle de 50% causée par la forte sinistralité de la commune.

La commune d'ASCROS conserve sa liberté de choix et étudiera les propositions d'autres assureurs. Un courrier réponse circonstancié sera adressé à GROUPAMA.

- Site d'observation de MÉTÉO FRANCE :

Actuellement le site occupe une partie de la parcelle communale C 281, les services d'observation proposent une convention avec la commune d'ASCROS pour une durée de trois ans, renouvelée deux fois au maximum.

Le loyer de cette convention est proposé et accepté pour un montant annuel de 250,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

Bar-Restaurant Communal d'ASCROS :

Le chèque de caution du matériel professionnel d'un montant de 2 500,00 euros a été remis aux services de la Mairie.

Cependant, après 3 courriers d'avertissement adressés à M. Franck MARTIN et sa compagne Mme May-Lina COLELLA concernant le fonctionnement et le service de l'établissement (qualité de services et horaires), aucune amélioration n'a été constatée.

Le Conseil Municipal propose de rompre le contrat de gérance du Bar-Restaurant à la date maximum du 31 août 2023.

Modalités d'état des lieux et remise des clés à convenir avec les parties.

La Municipalité procédera à un nouvel appel à candidature pour la remise en service de l'établissement.

Vote : Pour, à l'unanimité moins une abstention

4) Employés communaux :

- M. Cédric PAGANETTI en arrêt maladie jusqu'au 16 juillet 2023.

- Reconduction de Mme Isabelle BIGOTTI pour assurer son remplacement à la Bibliothèque jusqu'au 31 décembre 2023.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Bibliothèque Municipale « Anna DAO » :

Le Conseil Départemental propose aux communes d'octroyer une provision budgétaire sur le BP principal dédiée à l'achat de matériaux nécessaires à la réalisation et au fonctionnement des animations.

Cette provision peut être égale ou supérieure à 0,50 cts par habitant.

➔ Proposition d'accorder une provision de 140,00 euros pour l'année 2023.

Vote : Pour, à l'unanimité

5) OM : Sainte Anne et Route Agricole :

Sainte Anne :

Après études réalisées sur le site par les entreprises spécialisées, il sera impossible d'enterrer les conteneurs à OM. Terrain et configuration inadéquats. L'installation restera identique à celle en place actuellement. Emplacement délimité et nouvelle proposition faite à la famille GILLI. En attente du retour du Géomètre communal, M. Benoît LEVIER, suite à notre demande du 06/07/2023.

Route Agricole :

En attente de la livraison des conteneurs aériens. Toujours en commande à la CCAA.

Doléances faites à Rourebel suite à un conteneur cassé. Nécessaire fait auprès des services de la CCAA pour le remplacement de cet élément.

2 panneaux « Décharge et encombrants interdits » à positionner à Rourebel et à l'embranchement de Saint Antonin.

Panneau d'information à poser sur la grille de l'alvéole à encombrants, indiquant le fonctionnement et la réglementation des dépôts.

6) Travaux communaux :

- Rue du Presbytère :

Montant total du projet : 96 000,00 euros.

Subvention de l'État - DETR : 48 000,00 euros accordés, Subvention départementale à venir et part restant à la commune : 20 %.

La délégation de Maîtrise d'ouvrage et assurée par le Bureau ALMAIRAC.

- Appartements communaux - Rourebel :

Appartement 2101 :

Reste la cuisine à installer et la salle de bains à finir.

Appartement 2100 :

Terminé.

Appartement communal rez-de-jardin 2031 :

Devis à revoir.

- Sécurisation des voies piétonnes :

En cours (travaux lancés).

- Mur de l'école (2^{ème} cour) :

Compétence CCAA avec transfert de subvention commune d'ASCROS → CCAA.

- Route Agricole :

Conduite d'eau visible à côté de la propriété de Mme Dorothee VALTIER → débroussaillage à effectuer pour meilleure visibilité par les services de la REAAM.

Ponceaux en très mauvais état → travaux à prévoir.

Afin d'obtenir des subventions, il est souhaitable de constituer une association des propriétaires → liste à élaborer.

- Mise en conformité de tous les bâtiments communaux → à faire.

- Panneau électrique (commun école / mairie) actuellement positionné à l'école → à remonter à la Mairie.

- Chutes de pierres à Rourebel :

Visites de tous les experts de toutes les parties concernées prévues courant juillet 2023.

Visite de Mme la Sous-Préfète Nice-Montagne, Mme Carine ROUSSEL, prévue le 19 juillet 2023.

7) Débroussaillage et règlementation :

Visite réalisée sur le site du Fond du Village en présence des Pompiers de Puget-Théniers → risque d'incendie quasiment nul.

Cependant deux arbres restent sensibles → à revoir afin d'effectuer les opérations de taille nécessaires.

- Arrêté Préfectoral interdisant le camping sauvage, suite à la situation de sécheresse très importante.

- Panneau du PNR : recensement des points de défense incendie : à venir.

- Demande sera faite à la DFCI afin de nettoyer le chemin qui part de Sainte Brigitte jusqu'à Rourebel.

8) SMIAGE et REAAM : avenant au PV de transfert et restes à recouvrer :

Considérant le courrier de Mme la Sous-Préfète validant la proposition de restituer les restes à recouvrer et les restes à payer transférés aux communes membres par l'adoption d'un avenant au procès-verbal de transfert.

Les restes à recouvrer ayant été encaissés par la REAAM, ceux-ci seront reversés aux communes par le biais d'un virement de la paierie départementale à la SGC de Plan du Var et devront être émargés sur l'état global des sommes restant à recouvrer transmis à l'origine à la Trésorerie de Puget-Théniers.

La commune d'ASCROS approuve l'avenant n°1 au PV de transfert.

Vote : Pour, à l'unanimité

La Loi BARNIER oblige les Régies à remettre un compte-rendu détaillé de leurs activités annuellement aux communes.

Arrêté préfectoral (par courrier de l'ARS - Agence Régionale de la Santé) obligeant les communes à communiquer et informer sur la qualité de l'eau potable distribuée par les réseaux.

Arrêté préfectoral sécheresse : obligation de fermer les fontaines et lavoirs sauf ceux équipés de bouton poussoir.

Certains résidents souhaitent voir remettre en service le bouton poussoir de la fontaine de la Placette.

PCS SMIAGE : outil service GEDICOM.

Les Pompiers proposent des outils d'informations pour la population, précis et à moindre coût.

9) SICTIAM et ENEDIS éclairage public - passage en leds et extinction de certains points lumineux (RICE) :

- Adhésion à l'offre n° 2 :

Intervention globale et forfaitaire portant non seulement sur la délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux neufs ou d'extension et de rénovation sur les réseaux et les installations d'éclairage public, mais également sur la maintenance de ces équipements incluant l'ensemble des options.

Vote : Pour, à l'unanimité

Projet du SICTIAM → investissement avec la Banque des Territoires (anciennement Caisse des Dépôts).

10) Centre de Gestion :

Vu au précédent Conseil Municipal.

11) ONF : aménagement de la forêt communale :

Plan 2019 - 2038.

Convention approuvée par Monsieur le Préfet de Région.

Document relatant le plan d'action détaillé remis à la Mairie.

12) Ferme Thérapeutique d'ASCROS et association partenaire :

Dotations Cantonales d'Aménagement 2023 accordées à la commune d'ASCROS → 50 000,00 euros.

Transfert d'une partie de la dotation, soit 30 500,00 euros aux services de la CCAA de Puget-Théniers afin de couvrir la part communale à venir (travaux supplémentaires phase 1 et 2) selon l'avenant qui sera rattaché à la convention de mandat actuelle.

Vote : Pour, à l'unanimité

13) Festivités de l'été :

Fête patronale de la Saint Donat 4, 5, 6 et 7 Août 2023.
Soirées Estivales : 7/08 : « Les Moldaves » ;
18/08 : « Miss Dey and the résidents ».
Séance de cinéma annulée faute de subvention.

14) Divers :

- Requête de Mme Rosalie GIOANNI :

Souhait d'acquérir une partie de la parcelle communale C 877 (27 mètres carré) afin d'y créer une terrasse privative.

Après estimation des services du géomètre communal, M. Benoît LEVIER, proposition de vente à 22,00 euros le m², soit 22,00 x 27 = 594,00 euros. Proposition d'arrondir à 600,00 euros.

Seront rattachés à cette somme les frais de géomètre, d'arpentage et de numérotation de parcelle détachée.

Les frais d'enregistrement seront également à la charge de l'acquéreur.

Vote : Pour, à l'unanimité

- 11 juin 1944 - 11 juin 2024 : Commémoration des 80 ans du 11 juin 1944 date du jour des fusillés de Saint Julien du Verdon.

Proposition de M. le Maire de baptiser l'école communale d'ASCROS du nom de Césaire AUBÉ, ancien élève du Lycée Masséna, fusillé le 11 juin 1944 à Saint Julien du Verdon → « ÉCOLE CÉSAIRE AUBÉ ».

- Signalement de chats libres dans le Village et au Hameau de Rourebel.

Localisation et recensement à faire → stérilisation.

En cours.

- Requête de Mme Cathia ROQUEBRUN :

Mise en place d'un composteur communal → définir l'emplacement.

- Local école (ancien local Comité des Fêtes) à voir avec M. Jean-Luc VALTIER.

- Éclairage public : extinction la nuit :

Voir avec les services du SICTIAM → rendez-vous à prendre avec Mme Camille MAZEAS pour étude → de 0 heure à 5 heures.

- Proposition d'installation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics. À étudier.

- Proposition d'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux. À étudier.

- Lecture du courrier de démission de Monsieur Eddie AUTHIÉ, Conseiller Municipal. Attestation de Mme Nicole HAMES, 3^{ème} Adjointe, accusant réception du Courrier remis en main propre en Mairie.

- Permanence sans rendez-vous de M. Alain SGARRONI, 1^{er} Adjoint, chaque jour où il se trouve en Mairie d'ASCROS. Affichage pour la population.

- Remerciement de Monsieur Charles Ange GINESY pour la gerbe offerte par la Municipalité à l'occasion des obsèques de sa mère, Mme Georgette GINESY.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 18 heures 05, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA**

